

2017



CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU SOCIAL

www.erasme.fr

DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS) géré par l'association ERASME prépare au « **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé** » (DEES) et au « **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur** » (DEME).

Il participe au réseau national des écoles de formation en éducation spécialisée des **CEMEA** et à l'association **UNAFORIS** qui réunit l'ensemble des établissements de formation en travail social de France.

Le CRFMS - ERASME est subventionné par le **Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée**

Les formations du CRFMS visent à qualifier des professionnels capables d'intégrer à l'action éducative les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Elles sont fondées sur le collectif, l'engagement et l'expérimentation

Dans le cadre de programmes européens, la formation d'éducateur spécialisé prévoit pour tous les étudiant.e.s de première année en cursus complet de trois ans un **échange franco-allemand-hongrois** et des possibilités individuelles de **mobilité internationale** en seconde et troisième année (cursus complet et allégé).

Une convention conclue avec l'Université de Toulouse permet aux étudiants en cursus complet 3 ans de suivre un parcours aboutissant sur une **double certification : le DEES et une licence des Sciences de l'Education**.



Rappel des procédures d'admission

L'inscription et le suivi des épreuves d'admission s'effectuent **exclusivement en ligne** pour notre centre de formation sur le site www.erasme.fr à **partir du 1er octobre 2016 jusqu'au 15 novembre 2016 (inclus)** pour la rentrée 2017. Chaque candidat.e inscrit.e suivra **en ligne, sur un espace Internet personnel**, l'évolution des étapes de son dossier d'admission (convocation aux épreuves, résultats...). Aucun courrier ou mail n'est adressé pour informer les candidat.e.s. **Les candidat.e.s résidant en Nouvelle Calédonie** s'inscrivent auprès de l'association **CEMEA Pwără Wäro** (www.pwarawaro.nc – tél : 471 471)

L'épreuve d'admissibilité (écrit) est organisée conjointement par les trois centres de formations d'éducateurs de la région toulousaine.

Le protocole est présenté dans le document commun du dossier d'inscription : « procédures d'admission ». **Des équivalences avec la première épreuve écrite d'admissibilité sont accordées à certains candidat.e.s.**

Les épreuves orales d'admission sont organisées par le CRFMS. Le protocole des épreuves est présenté dans ce document.

Un accord existe avec l'institut Saint Simon de Toulouse permettant une double inscription avec une procédure allégée et un coût réduit.

L'admission est déclarée à l'issue des résultats de la sélection en une ou deux phases, selon les situations.

Attention nouvelle adresse : 134 route d'Espagne – BP 53566 – 31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05 61 19 27 60 - Fax : 05 61 19 27 75 - courriel : crfms.info@erasme.fr

Le diplôme d'Etat peut se préparer dans le cadre de trois situations administratives différentes :

Etudiant.e.s

Sont considérés comme « étudiant.e.s » toutes les personnes âgées de moins de 28 ans qui financent elles mêmes leur inscription et les frais de scolarité.

Elles doivent s'inscrire au régime Sécurité Sociale Etudiant pendant toute la durée de leur formation auprès d'une des Mutuelles étudiantes (LMDE ou VITTAVI). Le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2016/17 était de : 215 €.

Les élèves âgé.e.s de plus de 28 ans doivent souscrire une assurance volontaire.

Demandeurs d'emploi

Les personnes en formation, bénéficiaires d'une allocation de formation attribuée par le Pôle emploi, relèvent du système de couvertures propres à ces statuts.

Salarié.e.s

Sont salarié.e.s les personnes ayant un contrat avec un employeur ou bénéficiant d'un financement d'un fond d'assurance formation. Elles continuent à être rémunérées pendant leur formation et bénéficient donc du régime de Sécurité Sociale des salariés (CIF, Contrats spécifiques, ...).

Les conditions administratives de formation

Droits d'inscription et frais de scolarité

Droits d'inscription : 295 € pour toute inscription *

frais de scolarité prévisionnels :

333 € pour les étudiant.e.s (tarif 2016 non actualisé)

700€ pour les salarié.e.s et les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une allocation de formation (tarif 2016 non actualisé)

*Les boursiers doivent s'acquitter de cette somme et seront remboursés ultérieurement par le Conseil Régional.

Bourses et rémunérations

A titre d'information, les aides financières dont peuvent bénéficier les candidat.e.s sont les suivantes :

- * Bourse d'étude du secteur social attribuée par le Conseil Régional OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée.
- * Rémunération professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur ou d'un CIF.
- * Rémunération dans le cadre de droits Pôle emploi. Dans ce cas, les conventions doivent impérativement être établies et signées avant l'ouverture de la formation. Il convient de bien identifier vos droits et d'engager des démarches assez tôt pour respecter ces délais.

Règlement intérieur et formalités administratives

L'inscription ne devient effective qu'après retour de l'ensemble des pièces administratives, des règlements financiers et de la signature du règlement intérieur du CRFMS.

Assurances

Les personnes en formation sont couvertes au titre des accidents et de la responsabilité civile dans le cadre des activités de formations (y compris stages) par l'assurance du Centre de Formation (MAIF).

Dossier de santé

A l'entrée en formation les étudiant.e.s devront fournir un certificat de non contagion.

DEFINITION DU METIER EDUCATEUR SPECIALISE

« Extrait du référentiel professionnel du diplôme d'état d'éducateur - spécialisé »

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS), est géré par l'association E.R.A.S.M.E. (Elan Régional pur l'Action Solidaire et les Métiers de l'Education).

Une histoire :

Il a été créé en 1959 par les C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs.

Il a participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

La composition de l'association et son activité conduisent le CRFMS à entretenir des relations fortes avec les structures employeurs. Afin de renforcer ces liens, des stages collectifs autour de projets sont co-construits avec les établissements professionnels.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, le CRFMS, qui est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec le centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant de Toulouse, s'est installé en juin 2016 dans des locaux de formation de cet hôpital.

Les valeurs associatives :

L'association E.R.A.S.M.E. promeut un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie sociale et solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins".

Le projet du CRFMS, fondé sur les principes de l'éducation populaire, s'est inscrit dans les mouvements pédagogiques de l'éducation nouvelle. Il a été engagé dans l'action novatrice de la psychothérapie et de la pédagogie institutionnelles et s'est ouvert aux apports des différentes sciences humaines et sociales. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'égalité des femmes et des hommes, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

PRESENTATION DE LA FORMATION

1) Le cadre réglementaire :

Formation en centre de formation : 1450 heures

Domaine de Compétences 1 : 450h

Accompagnement social et éducatif spécialisé

Domaine de Compétences 2 : 500h

Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

Domaine de Compétences 3 : 250h

Communication professionnelle en travail social

Domaine de Compétences 4 : 250h

Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Formation en sites professionnels qualifiants : 2100 heures

Travail personnel : 1490 heures

Durée totale de la formation sur trois ans : 5040 heures soit 180 crédits ECTS

2) Principes d'organisation de la formation :

La formation d'éducateur spécialisé au CRFMS-ERASME s'appuie sur :

1. Une progression des apprentissages permettant d'identifier le cadre de son action, d'expérimenter des pratiques et de construire une position professionnelle.
2. La possibilité d'intégrer au semestre 3 des étudiant.e.s bénéficiant d'un parcours de formation allégé (voir les chapitres sur l'allègement et la dispense de formation).
3. Des dispositifs du suivi pédagogique.
4. Une **convention avec l'université** permettant aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le cursus complet en trois ans de pouvoir préparer le diplôme d'état d'éducateur spécialisé et la **licence des sciences de l'éducation**.
5. La possibilité de vivre des expériences de **mobilité internationale collective** (échange franco-allemand-hongrois durant les semestres 1 et 2 pour tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le cursus complet) **ou individuelle** (stage professionnel n°5 ou 6). Le CRFMS est engagé dans des échanges réguliers d'étudiant.e.s et de formateur.trice.s et des projets avec des instituts universitaires de formation de travailleurs sociaux à Berlin, Budapest, Gironne, Barcelone...

3) Présentation des modules de formation :

Les contenus de la formation au CRFMS sont organisés en modules répartis sur 6 semestres ; ils sont structurés autour de quatre axes qui définissent notre conception du métier d'éducateur spécialisé et de l'intervention sociale :

- 1) **Devenir un acteur professionnel engagé** qui lutte contre les discriminations et œuvre au service des valeurs d'égalité, de liberté et de laïcité.
- 2) **Prioriser les pratiques coopératives**, les dimensions du collectif et de la solidarité comme fondement du vivre ensemble.
- 3) **Inscrire son action dans une démarche de développement social** visant à développer le pouvoir d'agir des usager.e.s.
- 4) **Se référer à une conception politique du Care** qui porte une attention effective à autrui et à son environnement, implique les institutions, les encadrant.e.s et les bénéficiaires, et qui priorise la parole et la compétence d'agir des professionnel.le.s du travail social ainsi que celles des destinataires.

Semestre 1 :

Modules	DC	ECTS
M1 : Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 1	2	6
M2 : Acquérir des outils de communication à l'oral et à l'écrit	3	2
M3: Se préparer à la mobilité internationale et intégrer une approche interculturelle	3	2
M4: Découvrir le rôle des activités dans l'intervention éducative	2	3
M5 : Fonctionner en groupe et en vie collective	1	3
M6 : Intégrer les apports des sciences humaines à l'action éducative et sociale	1	5
M7 : Présenter et situer le secteur, l'institution et le service - niveau 1	4	5
M8 : UE de licence : découverte des sciences de l'éducation	1	4
Total		30

Séjour collectif d'une semaine à Budapest ou Berlin dans le cadre d'un échange avec des écoles en travail social.

Semestre 2 :

Modules	DC	ECTS
M9 : Expérimenter des actions collectives socio-éducatives	2	8
M10: Explorer et investir le cadre professionnel de l'éducateur – niveau 2	2	5
M11: S'organiser en équipe – niveau 1	3	3
M12: Appréhender les interactions individu et social	1	9
M13: Appréhender les publics de l'éducation spécialisée	1	5
Total		30

Accueil une semaine à Toulouse d'un groupe d'étudiants allemands et hongrois en travail social.

Semestre 3 :

Modules	DC	ECTS
M14: Travailler en équipe (niveau 2)	3	7
M15: Travailler en projet	2	8
M16: Se repérer et agir dans une organisation	3	4
M17: Favoriser l'expression et la participation	1	2
M18: Comprendre, gérer et prévenir les situations de violence	2	2
M19: Acquérir des repères pour travailler en partenariat et en réseaux - niveau 1	4	2
M20: Travailler avec les familles	1	2
M21: Appréhender des publics à besoins particuliers : option1 : jeunes relevant de la protection de l'enfance et publics sous-main de justice option 2 : personnes en situation de handicap	2	3
Total		30

Semestre 4 :

Modules	DC	ECTS
M22: Acquérir des références et des compétences pédagogiques	1	8
M23: Intégrer le genre dans le travail social	1	4
M24: Initier un travail d'élaboration professionnelle	2	5
M25: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 2	4	9
M26: Travailler en équipe - niveau 3	3	2
M27: Analyser des situations éducatives - niveau 1	2	2
Total		30

Les étudiant.e.s en cursus complet sur 3 ans sont inscrit.e.s dans la double certification DEES/licence des sciences de l'éducation. Ils suivent une UE de licence de 50 heures « démarches de recherche en sciences de l'éducation » en plus du programme de formation éducateur spécialisé.

Semestre 5 :

Modules	DC	ECTS
M28: Concevoir et conduire un projet éducatif spécialisé – niveau 1	2	6
M29: Situer sa pratique professionnelle	1	6
M30: Travailler en équipe – niveau 4	3	2
M31 : Approfondir un domaine de la conception et de la conduite de projet éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées et UE licence Sciences éducation pour les étudiant.e.s préparant la licence	2	4
M32 : Approfondir un domaine de l'accompagnement social et éducatif spécialisé Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées	1	6
M33 : Approfondir un domaine des politiques sociales et des dynamiques institutionnelles Options proposées par les 3 centres de formation de Midi Pyrénées	4	4
M34: Analyser des situations éducatives – niveau 2	2	2
Total		30

Semestre 6 :

Modules	DC	ECTS
M35: option 1: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle	2	5
M35: option 2: Positionner et expliciter sa pratique professionnelle (avec UE licence Sciences éducation pour les étudiant.e.s préparant la licence)	2	5
M36: Affirmer et argumenter un positionnement pédagogique et professionnel	1	8
M37: Se déterminer et se positionner dans les politiques sociales et les dynamiques institutionnelles	4	5
M38: Concevoir, conduire et rendre compte d'un projet éducatif spécialisé – niveau 2	2	5
M39: Travailler en partenariat et en réseaux - niveau 3	4	2
M40: Faire la synthèse de sa formation et la communiquer	3	5
Total		30

4) Evaluation et validation des modules et semestres de formation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation et d'une validation spécifique. L'évaluation porte sur l'acquisition des compétences intermédiaires et l'implication de l'étudiant.e.

A la fin de chaque semestre, une évaluation globale est réalisée pour chaque étudiant.e. Si le semestre n'est pas validé dans sa totalité, les modules non validés font l'objet d'un travail supplémentaire demandé à l'étudiant.e au cours du semestre ou de l'année suivant ; ce travail est l'objet d'une nouvelle évaluation.

A la fin de chaque année de formation, une commission de validation statue sur le passage des étudiant.e.s dans le cycle annuel suivant. Cette commission réunit les formateur.trices référent.e.s des deux semestres de l'année concernée, les délégué.e.s de promotion et la direction du centre de formation.

Si, un.e étudiant .e ne réunit pas les conditions pour engager le cycle annuel suivant, le centre de formation lui propose un projet individualisé lui permettant de valider les modules non acquis et de renforcer les compétences partiellement acquises. Cette modalité d'évaluation à l'issue de chaque année vise à éviter le cumul de compétences non acquises.

5) Validation de la licence des Sciences de l'Education

Tous les étudiant.e.s suivant le cursus complet en trois ans sont inscrit.e.s à l'université par le CRFMS pour valider la licence des Sciences de l'Education. Une convention signée avec l'Université de Toulouse reconnaît par équivalence de programme et à l'obtention du DEES des unités d'enseignement de la licence. Il reste aux étudiants à suivre et valider quatre unités d'enseignement de la licence ; elles sont intégrées dans les 1450 heures de formation à l'exception d'une seule UE.

6) Dispositifs pédagogiques de suivi des étudiant.e.s

Le groupe d'analyse de la pratique (GAP) – semestres 1 à 3 :

Il réunit un groupe d'une dizaine d'étudiant.e.s et est animé par un éducateur.trice spécialisé.e en exercice. Son but est de permettre un travail d'élucidation des pratiques et situations rencontrées par les étudiant.e.s sur les sites professionnels qualifiants. Il vise l'ajustement des représentations des étudiant.e.s sur le métier avec les réalités professionnelles vécues.

Le groupe de suivi – semestres 1 à 3 :

Au rythme d'une séance par semaine au CRFMS, il regroupe une dizaine d'étudiant.e.s et est animé par un formateur.trice permanent. Il a pour objet de permettre un travail d'intégration des connaissances, d'appropriation des savoirs, en particulier dans l'articulation théorie-pratique. Les projets et les choix de terrain de stages pratiques se valident ici.

Le groupe d'élaboration professionnelle – semestres 4 à 6 :

Ce dispositif vise à aider les étudiant.es dans l'appropriation des apports de la formation et dans l'élaboration d'un positionnement professionnel.

Le conseil de promotion :

Aux trois dispositifs précédents centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion. Il a pour objet :

- le déroulement de la formation pour la promotion concernée et le fonctionnement du collectif,
- la participation des personnes en formation à des projets spécifiques.

Cette instance réunit régulièrement l'ensemble d'une promotion et deux formateur.trice.s référents. Au-delà de son objet, cette instance sert de travaux pratiques pour l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition de compétences du DC3.

Le SIC :

Ce dispositif de suivi individuel du contrat de formation (SIC) pour chaque étudiant.e a pour but de vérifier le bon déroulement de la formation et de négocier les éventuelles adaptations nécessaires.

ALLEGEMENT ET DISPENSE DE FORMATION AU CRFMS

1) Allègement de formation

Des allègements et des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordés en référence aux textes réglementaires (arrêté du 20 juin 2007).

1) Vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants :

- un des deux diplômes professionnels de niveau 4 du travail social : DE TISF, DEME ou CAFME,
- du DE AMP ou DE AVS et avez exercé 5 ans dans l'emploi correspondant à l'un de ces deux diplômes,
- un diplôme équivalent à BAC+2 à visée professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social (DUT carrières sociales, Deust animation....),
- une licence ou un MASTER 1 en sciences humaines ou sociales (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, droit, philosophie) ou une licence professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social,
- un MASTER 2 quelque soit la spécialité,
- du DE infirmier ou du DE de puéricultrice,

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation. **Votre demande d'allègement doit être effectuée lors de votre inscription en ligne et elle vous sera automatiquement accordée** au titre d'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

Cet allègement vous fera démarrer la formation au semestre 3 (seconde année) ce qui vous permettra d'effectuer la formation en deux ans. Vous devrez cependant passer l'ensemble des épreuves de certification. La progression des apprentissages sur les six semestres de formation prend en compte les parcours des étudiants bénéficiant de l'allègement de la première année.

2) Vous êtes titulaire d'un autre diplôme d'enseignement supérieur validé et équivalent à un BAC+2 minimum et vous estimez, qu'au regard de votre parcours personnel et de vos expériences professionnelles, vous pouvez prétendre bénéficier d'un allègement de formation. Dans ce cas, vous devez nous demander, par écrit, un dossier de demande d'allègement à compléter.

Votre dossier sera étudié par la direction pédagogique du Centre de formation.

2) Dispense de formation

Extraits de l'arrêté du 20 juin 2007, titre I :

Art. 8 : Le tableau figurant à l'annexe IV du présent arrêté et repris ci-dessous précise, pour les titulaires des diplômes qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Diplôme détenu par le candidat	DE Assistant de service Social	Diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale	DE d'éducateur de jeunes enfants	DE d'éducateur technique spécialisé	DEFA ou DE JEPS
DF 1	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 2	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 3	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF 4	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant. Par contre, **l'allègement du domaine de formation ne dispense pas de l'épreuve** lors de la certification. L'allègement de formation doit donc faire l'objet d'une demande par le candidat.

Art. 10 – Les titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant, à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés du domaine de formation 1 « accompagnement social et éducatif spécialisé » et des premières parties des domaines de formation 2, 3 et 4 dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », « travail en équipe pluriprofessionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles » ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant. Ils intègrent la formation à la fin du semestre 3 et bénéficie d'allègement de modules sur les semestres 4, 5 et 6.

EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CRFMS

Les candidat.e.s admis.e.s à l'issue de l'épreuve d'admissibilité (écrit) et les candidat.e.s dispensé.e.s de celle-ci ou bénéficiant d'une équivalence* sont convoqué.e.s par le Centre de Formation pour passer les épreuves orales d'admission.

Il s'agit d'examiner les candidat.e.s dans trois investigations et, à l'issue d'une synthèse, de les classer en fonction de la note générale obtenue.

Le jury est composé de professionnels du secteur social et médico-social et de formateurs.

* Candidat.e.s titulaires de la licence des sciences de l'éducation de l'université de Toulouse Jean Jaurès, ou ayant réussi cette épreuve d'admissibilité en 2017 avec une autre école du réseau national UNAFORIS proposant l'admissibilité commune (voir document « procédures d'admission »).

Ces épreuves orales d'admission comprennent :

Un entretien psychologique avec un psychologue (durée : 20 mn)

Objectifs :

- Evaluer les capacités personnelles à entrer en formation à travers l'équilibre psychoaffectif.
- Repérer d'éventuelles contre-indications psychologiques à assumer des responsabilités socioéducatives.

Cette épreuve est notée sur 20.

Un entretien de positionnement par rapport au métier et au projet de formation du CRFMS (durée : 20 mn)

Analyse par le candidat de ses expériences sociales et/ou éducatives et de ses représentations professionnelles qui fondent sa demande d'entrée en formation.

Objectifs :

- Vérifier que le-la candidat.e a déjà montré une capacité à s'engager dans des projets collectifs et à réaliser des actions,
- S'assurer d'une capacité et d'un intérêt à recourir à l'analyse pour agir,
- s'assurer d'une capacité de réflexion et d'appréhension positive les situations complexes et imprévisibles,
- S'assurer qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les représentations que se fait le-la candidat.e de la formation et le projet et les méthodes pédagogiques du CRFMS.

Cette épreuve est notée sur 20.

Une situation de groupe (durée : 3/4 heure)

Réalisation d'une activité en groupe

Objectifs :

Mesurer :

- le mode d'implication et le positionnement dans un collectif,
- les capacités de communication et de coopération dans un travail de groupe,
- les capacités d'analyse des interactions et de distanciation.

Cette épreuve est animée par deux personnes (formateurs ou professionnels). Elle est notée sur 20.

Résultats :

Une réunion de synthèse des jurys permet d'enregistrer les résultats de chaque épreuve. Les jurys d'admission proposent une note globale par candidat.e.

Une commission composée d'un professionnel, d'un formateur et de la direction de l'école se réunit à l'issue de l'ensemble des épreuves d'admission ; elle valide les résultats et classe les candidat.e.s par ordre décroissant. En cas d'égalité sur une note, des critères de classement sont appliqués :

- 1 - meilleure note en entretien professionnel,
- 2 - meilleure note à l'épreuve de groupe,
- 3 - meilleure note en entretien psychologique.

La liste des résultats est adressée à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion Sociale (DRJSCS).

Les candidat.e.s admis.e.s doivent participer aux **journées de préentrée programmées les 1 et 2 juin 2017**, transmettre les documents administratifs demandés et régler les frais d'inscription et de scolarité pour que leur inscription en formation soit effective.

Les candidat.e.s admis.e.s qui ont fait une demande de financement dans le cadre d'un congé individuel de formation peuvent, s'ils n'ont pas obtenu ce financement au moment de la confirmation d'inscription, garder le bénéfice de l'admission un an, sous condition de justifier d'une demande de financement de formation en cours.

SCHEMA DU DEROULEMENT DE LA FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE

1^{ere} phase

Identifier et analyser le cadre général de l'action

Méthodes de travail et suivi de formation
Techniques d'activité et de médiations éducatives
Processus de développement de la personne
Lien social et société
Espaces de socialisation
Discriminations, stéréotypes et préjugés
Cadre institutionnel et organisation du secteur
Politiques sociales
Fonctionnement des groupes et vie collective
Echange franco-allemand-hongrois
Psychopathologies, déficiences et handicaps
Sciences de l'éducation
Pratiques professionnelles et positionnements personnels

Stage 1 : observation et participation à la fonction éducative au quotidien

Stage 2 : initiative et engagement dans la fonction éducative

Stage 3 : conduite d'un projet collectif

2^{eme} phase

Expérimenter et modéliser l'action de l'éducateur dans son cadre d'exercice

Approfondir l'analyse du contexte et de l'intervention sociale

Méthodologie de projet
Travail en équipe
Communication
Ecrits professionnels
Situations de violence
Publics à besoins particuliers
Famille et parentalité
Développement social, réseaux et partenariat
Genre et travail social
Développement du pouvoir d'agir et empowerment
Méthodes pédagogiques
Vulnérabilités et souffrances psychosociales
Pratiques professionnelles et positionnements personnels

Stage 4 : Expérimentation de projets d'action éducative et travail en équipe pluri-professionnelle

Stage 5 : Partenariat et réseaux d'acteurs (Stage pouvant être réalisé à l'étranger)

3^{eme} phase

Construire une position professionnelle

Modèles d'intervention sociale
Courants professionnels
Ethique et responsabilité
Ethique et théories du Care
Laïcité et faits religieux
Recherche et travail social
Pratiques professionnelles et positionnements personnels

Stage 6 : Conduite d'une action en responsabilité et étayage d'un positionnement éducatif et éthique (Stage pouvant être réalisé à l'étranger)

D.E.E.S.